

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1963)
Heft: 3

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Domaine public 3

Bi-mensuel romand
N° 3 2 décembre 1963

Rédacteur responsable: André Gavillet
Abonnement: 20 numéros 12 francs
Le numéro 70 centimes
Administration, rédaction:
Lausanne, Case Chauderon 142
Chèque postal II 155 27
Imprimerie Raymond Fawer S.A., Lausanne

Les articles de ce numéro
ont été discutés et rédigés par:

Gaston Cherpillod
Jean-Jacques Dreifuss
Ruth Dreifuss
Pierre Furter
André Gavillet
Jean-Jacques Leu
Marx Lévy
Pierre Liniger
Jacques Morier-Genoud
Christian Ogay
Pierre Pradervand

Dans les prochains numéros:

- Après la dissolution de la Nouvelle gauche neuchâteloise comme parti politique, une interview d'Yves Velan;
- Médecins et assurance-maladie;
- La parole aux ouvriers: interview à la sortie des usines;
- A propos de l'accord de Moscou;
- La censure cinématographique en Suisse romande;
- Le syndicalisme étudiant.

Le N° 4 sortira de presse le jeudi 19 décembre

Notre enquête:

Un exercice militaire avec «interrogatoire poussé» Tortures au Lac Noir, Fribourg, Suisse

I LES FAITS

Entrevue avec un colonel en civil

— Mais c'étaient des civils!

Cet argument semble décisif aux yeux du colonel officier instructeur des troupes d'aviation Ernst Zerkibel venu, en personne, nous expliquer à nous (nous = trois de «Domaine public») comment on pouvait légitimer, justifier, expliquer et camoufler sous on ne sait quels arguments un exercice militaire comportant un simulacre — simulacre très poussé, comme nous allons le voir — de torture. Il est accompagné d'un ami, major d'aviation, qui pouvait — cas échéant — servir d'interprète.

L'entrevue a lieu dans un salon de l'Hôtel de la Paix, le mardi 12 novembre, à 17 heures.

Le colonel est grand, de l'allure, du maintien (militaire) même en civil. Un certain calme. Rien du soudard, du reître, rien du sadique.

Il argumente:

— Mais c'étaient des civils!

L'argument lui semble essentiel. (En fait, les soldats «torturés» avaient dû passer des habits civils.)

Le colonel — curieuse conception de l'honneur — insiste en allemand: «C'étaient des Zivilisten!»

Du respect de l'uniforme

De fait, on ne gifle pas, on ne malmène pas un soldat en uniforme. La brutalité, même en mots, a presque disparu. Ceux qui, depuis plus de vingt ans, revêtent l'uniforme ont remarqué le recul progressif, dans l'armée, du vocabulaire vieille garde. On traite moins souvent dans les moments de colère le soldat, le simple soldat comme on dit chez nous où l'on a le sens de la voie de service, de trou de balle.

Raffinement du langage, raffinement des mœurs.

Si la brutalité doit exister, ce ne pourra plus être, à notre époque scientifique, que d'une manière organisée, technique, dans le cadre d'un exercice utile et réaliste.

Et à la condition qu'il s'agisse de civils.

Un article sur le marbre

Nous avons reçu un article dont l'auteur n'était certes pas un farfelu. Nous l'avons fait composer. Il devait paraître dans «Domaine public» 2 du 15 novembre. Il relate des faits à se frotter les yeux: dans une mise en scène appropriée, des soldats suisses auraient été «interrogés» ou questionnés, auraient subi un début de «question», des recrues jouant le rôle d'aides-tortionnaires.

La chose imprimée prenant une dimension nouvelle, et le sujet étant, ô combien! délicat, certains détails nous paraissant difficilement croyables, par exemple cette participation de recrues, nous décidâmes de contrôler les faits à la source. Avec un peu de chance, nous avons pu joindre finalement le colonel, un dimanche soir, nous nous en excusons. Il souhaita aussitôt nous expliquer dans le détail la nature de l'exercice.

Il viendrait dès que possible, au plus vite, en avion si la météo était favorable. Il pleuvait très fort, le mardi 12 novembre. Le colonel vint en automobile. D'où l'entrevue.

Voici donc les faits:

Un exercice minutieusement mis au point

Les élèves-pilotes reçoivent une formation très complète. Non seulement, ils devraient savoir se débrouiller entre deux nuages, mais aussi dans le terrain, car

il arrive que les avions ne tiennent plus l'air. Et si les pilotes tombaient en territoire contrôlé par l'ennemi, sauraient-ils regagner leurs lignes? Sauraient-ils trouver appui chez un résistant? Asile chez un habitant? Sauraient-ils mettre la main sur des vêtements civils? Sauraient-ils, s'ils étaient arrêtés et interrogés, justifier leur présence dans tel lieu? etc... Cet exercice, combiné avec une longue marche, est justifié; d'ailleurs, traditionnel. Mais tout dépend de l'exécution.

Transposition dans le terrain

A partir de ce canevas, des officiers, officiers de milice, furent chargés de monter l'exercice dans le terrain, qui eut lieu les derniers jours du mois de septembre. On peut dire qu'ils soignèrent les détails. Les uns, parfaitement enfantins, du style boy-scout monté en graine — par exemple, savoir trouver un message dans un mur — d'autres inquiétants, comme on le sait.

Les hommes étaient d'abord mis en condition par tout un prélude à l'exercice. On leur diffusait régulièrement des informations internationales, non pas vagues et générales, du style bien connu lors - des - manœuvres - où - le - parti - bleu - s'apprête - à - attaquer - le - parti - rouge, mais des nouvelles, enregistrées sur bandes, avec voix de Beromünster, décrivant, en crescendo, la tension internationale, puis l'ouverture des hostilités par l'Union soviétique.

A l'heure H, les hommes étaient emmenés par hélicoptères. Obligés d'atterrir en zone occupée, ils devaient, en habits civils, marcher jusqu'au moment où — c'était au Lac Noir, sur la rive sauvage du lac que les fugitifs avaient traversé en barque, dans ce paysage à la fois saumâtre et fantastique de rochers et de bois sombres, décor à la Böcklin pour délirs anticommunistes — ils étaient trahis et arrêtés, et malmenés et ligotés, puis interrogés dans ce que le rapport d'exercice dit rapport Popov (sic) appelle «in einem «rot» dekorierten Raum» (c'est-à-dire dans un lieu décoré de portraits de dirigeants soviétiques avec emblèmes et matériel communistes).

L'interrogatoire

Un officier en civil, avocat bernois, membre de la justice militaire, interrogeait: gifles, questions serrées, pendant que les recrues, qui servaient d'auxiliaires, tiraient sur les menottes ou les vissaient, ce qui serre ou tord douloureusement les poignets (procédé bien connu de toutes les polices).

Le premier interrogatoire, pendant une demi-heure, fut si poussé que le colonel qui assistait à la scène décida d'intervenir — après coup — pour limiter à dix minutes la «torture» de chaque homme. Quelques-uns s'évanouirent (ou firent semblant, à ce qu'on nous expliqua, pour abréger le supplice). Ils étaient 20; 20 x 10 = 200 minutes; soit plus de trois heures de sport.

L'interprétation de l'exercice ne laisse place à aucune équivoque. Il suffit de lire les rapports rédigés après coup par les pilotes sur l'ensemble de l'exercice. On nous a communiqué quelques-uns de ces textes. En ce qui concerne l'interrogatoire, les Romands utilisent sans équivoque le terme torture. Précisons aussi qu'aucun ne s'en plaint ou plutôt n'ose s'en plaindre — ils allaient recevoir leur brevet de pilote, dont on sait l'importance pour une carrière civile. L'un d'entre eux déclare toutefois qu'ils ont tous gardé des «souvenirs» visibles de l'«interrogatoire». Mais ils prétendent avoir été surtout sensibles à la difficulté de mentir, dans ces conditions, avec vraisemblance.